

DEJEPS

Spécialité « Perfectionnement Sportif », Mention « Sports Equestres »

Niveau 5

Apprentissage

Objectifs professionnels de la formation :

Le titulaire du DEJEPS aura une carte professionnelle lui permettant d'enseigner à tous cavaliers. Dans ce contexte, il aura l'opportunité de :

- Concevoir un projet d'action et le coordonner en vue de la compétition
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans les sports équestres
- Encadrer les sports équestres en sécurité

Programme :

L'apprenti doit valider différentes Unités Capitalisables (UC) pour obtenir son diplôme :

- UC 1 et 2 : Communes à tous les DEJEPS
 - Analyser les enjeux du contexte de la vie professionnelle
 - Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet
 - Concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'entraînement en compétition
 - Animer une équipe de travail, promouvoir les actions programmées
 - Gérer la logistique du projet
 - Animer la démarche qualité
- UC 3 : Compétences techniques et pédagogiques
 - Conduire une démarche d'enseignement d'apprentissage avec 4 cavaliers de niveau inférieur ou égal au Galop 4 dans la discipline choisie.
 - Conduire une démarche d'entraînement avec un couple de niveau Amateur dans la discipline
- UC 4 : Encadrer les sports équestres en sécurité
 - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques
 - Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
 - Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

Moyens et méthodes pédagogiques :

La formation est basée sur :

- L'alternance en entreprise
- La conduite de projet d'entraînement sportif
- Des échanges avec les professionnels
- Des travaux de groupe
- L'élaboration d'un projet professionnel
- L'amélioration des techniques équestres et pédagogiques
- L'approfondissement des connaissances théoriques et techniques

Débouchés et poursuite d'études :

Débouchés professionnels :

Le titulaire du DEJEPS est entraîneur d'équitation indépendant ou salarié

Poursuite d'études :

- CS ETJE (pour parfaire les compétences équestres dédiées aux jeunes chevaux.)

Evaluation

Unités capitalisables au cours du cycle de formation. L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention du diplôme. Les modalités d'évaluation sont définies lors de l'habilitation de la formation délivrée par la Jeunesse et sport.

Conditions d'admission :

- Avoir 18 ans révolus à la date de validation d'examen.
- Être titulaire du PSC 1 (Prévention et secours civique de niveau 1) ou SST
- Avoir validé les EPEF auprès de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

Durée de la formation : 2 ans

Délai d'accès: Entretien dans les 30 jours suivant le 1er contact

Accessibilité :

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Réglementation ERP – Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

Tarif de la formation :

Pour 12 mois : 10 500 € / Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

Site de formation :

Lesquin